



DIRECTION REGIONALE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORET

✓  
Saint LAURENT

✓ RETHEL

## PROJET REGIONAL

AVIZE ✓

✓  
SOMME - VESLE

# ENSEIGNER A PRODUIRE AUTREMENT

## 2014 - 2018

✓  
Saint POUANGE

✓  
CROGNY

✓ CHAUMONT

FAYL - BILLOT ✓

Projet réalisé avec la participation de :





Le Service régional de la formation et du développement (SRFD) de la DRAAF Champagne-Ardenne tient à remercier le groupe de travail qui s'est investi activement et a permis de mener à bien ce projet.

Ce groupe était composé des représentants du Conseil régional et de la Chambre régionale d'agriculture, de directeurs d'établissements de l'enseignement agricole public et privé, des sept directeurs d'exploitations et de l'animatrice de ce réseau, ainsi que des chargés de missions du public et enfin d'enseignants du public et du privé.

# Introduction

Le projet agro-écologique pour la France a été lancé par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt le 18 décembre 2012. Ce projet ambitieux vise à conjuguer une triple performance : économique, environnementale et sociale.

Il repose sur des projets représentatifs à l'échelon local à la fois rationnels et pragmatiques, qui permettent de repenser les systèmes de production vers un optimum quantitatif et qualitatif.

Ce projet a pour but d'accompagner les agriculteurs pour produire autrement et mobilise pour cela plusieurs outils et plans d'actions qui se déclinent pour l'enseignement agricole par « Enseigner à produire autrement ».

Il s'appuie pour cela sur des éléments présents aux différents niveaux :

- National, avec la lettre de la DGER aux DRAAF du 10 mars 2014, sur la mise en œuvre du plan d'action « Enseigner à produire autrement », de la note de service 2014-237, concernant son élaboration et enfin de la lettre liée à la formation continue pour le projet agro-écologique
- Régional, avec le bilan du projet régional des exploitations des EPLEFPA de Champagne-Ardenne 2010-2013 (voir annexe 1) dans la mise en œuvre du Projet Régional de l'Enseignement Agricole pour que les EPLEFPA soient des acteurs des territoires ruraux, que les exploitations soient positionnées sur des thématiques d'innovations, de partenariats professionnels et d'utilisations pédagogiques.
- Local, avec la déclinaison du projet 2010-2013 pour chacune des exploitations des EPLEFPA.

Ce projet présenté par le ministre lors du séminaire du 03/04/2014 se décline pour les régions autour de 4 axes :

- Rénovation de certains référentiels
- Valorisation des acteurs et utilisation pédagogiques
- Mobilisation des exploitations de l'enseignement
- Optimisation de la gouvernance.

D'une durée de 4 ans, ce plan mobilisera toutes les forces vives de l'enseignement agricole. Ce document élaborant les propositions doit être rendu pour le 15/07/2014 afin de préparer le projet proprement dit au début de l'automne 2014. Par la suite, le projet des exploitations sera finalisé au cours du premier semestre 2015, avec une première évaluation des actions autour du milieu d'année 2016 (voir annexe 2).

Pour y parvenir, la région Champagne-Ardenne peut s'appuyer sur des atouts capitalisés :

- Un réseau des directeurs d'exploitations qui se réunit de manière régulière favorisant l'ancrage territorial prégnant de ces exploitations.
- Des partenaires régionaux disponibles et à notre écoute, Conseil régional, Chambre régionale d'agriculture, DRAAF (SRAL), etc.
- Mise en place d'une recherche-action avec EDUTER sur l'utilisation pédagogique des exploitations par les acteurs de l'enseignement. Cette enquête se déroule durant le second trimestre 2014, avec un premier rendu en juillet 2014 et des résultats complets en automne.
- Implication déjà très forte dans les grands projets nationaux tels que ECOPHYTO, ECOANTIBIO, METHANISATION...(voir annexe 3).

## **Bilan du projet régional 2010-2013**

Elaboré en novembre 2010, ce projet constituait la feuille de route des exploitations et la mission de l'ingénieure chef de projet « exploitations – expérimentations – développement durable et territoire » au sein du réseau Terraptitude et de l'animation du réseau des exploitations EPLEFPA, en liaison avec la DRAAF.

Il a été initié par les deux autorités (conseil régional et DRAAF) sur des objectifs communs à l'Etat et à la Région en matière d'orientations des politiques agricoles.

Ce projet s'appuyait sur 3 vecteurs innovants :

- une note de service sur l'émergence et diffusion des pratiques agricoles durables
- objectif terre 2020
- les assises de l'enseignement agricole public.

Ces vecteurs intégraient :

- d'une part, les programmes ECOPHYTO et agriculture biologique et portaient plus largement sur la réduction des intrants, la bonne gestion de l'eau et la certification « haute valeur environnementale »
- d'autre part sur l'exemplarité et la vocation démonstrative interne et externe des exploitations des EPLEFPA, en s'appuyant sur la création d'un réseau de fermes expérimentales.

Enfin, les assises de l'enseignement public agricole ont appuyé la nécessité de partenariat et de coopération avec les différents acteurs de la recherche et du développement, ainsi que les collectivités territoriales et les organismes professionnels.

Les partenaires locaux y sont associés avec le souhait émis par la DRAAF et le Conseil Régional d'avoir un projet stratégique pour les exploitations qui intègrent les volets pédagogiques, expérimentaux et démonstratifs sur la base d'un socle commun et complétés par des volets optionnels dépendant du système de production local de l'exploitation.

Le réseau des Chambres d'Agriculture, dans leur projet pour l'agriculture de Champagne-ardenne 2015, a pour ambition de développer et de promouvoir des actions dans l'animation des territoires, d'innovation, de recherche dans la durabilité par la performance économique et technique. Elle s'est rapprochée localement des exploitations des EPLEFPA et les a intégrées dans les dispositifs innovants régionaux (Ecophyto Action 14, GIEE, AUTO'N, etc)

Les actions de ce plan se sont achevées en septembre 2013, date du départ de l'ingénieure chef de projet. A cette date l'essentiel des actions ont été menées à bien (voir annexe 1). Le réseau des exploitations des EPLEFPA mis en place, fonctionne efficacement.

La DRAAF a décidé de maintenir le poste de chargé de mission d'animation du réseau des exploitations sur son plafond d'emploi régional du programme 143. Cette mission apporte une plus-value à la fois dans la transversalité pour les directeurs d'exploitations agricoles des EPLEFPA et leurs échanges avec les partenaires institutionnels (DRAAF & Conseil Régional) et les partenaires professionnels (Chambres d'agriculture, instituts, Agences de l'Eau, etc).

Une recherche-action EDUTER a été conduite durant l'année 2011/2012 et a porté sur le métier de directeur d'exploitation. Les résultats ont été présentés au séminaire national d'Obernai le 6 juin 2013. La coopération avec EDUTER se poursuit depuis septembre 2013 sur la place centrale qu'occupe l'exploitation agricole dans l'EPL et son rôle dans la formation des apprenants. Les résultats seront disponibles fin 2014. Au final, seule la partie « partenariat » avec les universités ou les pôles de recherches est en deçà des attentes.

Des actions de communication ont été effectuées, notamment autour d'une plaquette « ECOPHYTO » présentant les résultats de chacune des exploitations de la région.

## **Des exploitations très fortement impliquées**

Depuis plusieurs années, les 7 exploitations des EPLEFPA de Champagne-Ardenne se sont engagées dans des actions visant à respecter les bonnes pratiques agricoles, à limiter leurs impacts sur l'environnement et travaillent en collaboration avec les chambres d'agriculture et leurs voisins agriculteurs. Le travail collaboratif avait débuté en 2005 sur la maîtrise de la qualité de l'eau au travers d'un projet co-financé par le FEOGA et les Agences de l'Eau. A partir de 2009, sous l'instigation de la DRAAF et du Conseil Régional, une réflexion s'est engagée pour une agriculture durable, respectueuse de son environnement, dans des exploitations vitrines d'innovations en partenariats et outils de démonstration et d'utilisation pédagogique.

### **Une appropriation déjà importante du programme Ecophyto ...**

L'ensemble des exploitations a mis en place des pratiques plus économes en produits phytopharmaceutiques (Plan Ecophyto). Il en résulte une diminution des indices de fréquence des traitements (IFT) de 60% jusqu'à 100% à Saint Laurent où le système est totalement herbager et où aucun traitement n'est plus effectué. Pour faire valoir leurs efforts dans ce domaine, une plaquette Ecophyto a été éditée début 2014.

Pour atteindre ce résultat, les techniques mises en place sont variées et s'intègrent dans un changement global du système de production, par exemples : allongement des rotations, le semis sous couvert, le semis de colza avec des cultures associées ( plantes gélives ), la couverture des pots pour les pépinières en conteneurs, le décalage de certaines dates de semis, l'abandon du labour systématique, l'introduction de cultures économes en intrant comme le méteil ou le sorgho, l'écartement de la largeur de plantation des vignes.

Certaines exploitations ont même arrêté l'utilisation d'insecticides, herbicides et fongicides et ont déployé des techniques alternatives aux produits chimiques. Par exemple, Avize, afin de lutter contre les vers de la grappe, utilise la confusion sexuelle, 80 % de leur surface n'est pas désherbée et ils ne luttent plus contre le botrytis.

Les exploitations ont également acquis du matériel alternatif afin de limiter leurs utilisations de produits phytopharmaceutiques tels que des outils de désherbage mécanique : herse étrille, bineuse, ou l'acquisition de matériel qui permettent de diminuer les quantités utilisées, rampe localisée, panneaux récupérateurs.

Deux exploitations des lycées champardennais participent aux actions 14 et 16 du plan Ecophyto et d'autres ont rejoint des projets initiés par les chambres d'agriculture tels que les projets agriculture intégrée, Chaumont et Saint-Pouange.

Les exploitations des lycées champardennais veulent poursuivre leurs efforts afin de stabiliser ou de réduire leurs IFT, continuer le partenariat entrepris, notamment le travail dans le cadre des actions 14 et 16 du plan Ecophyto ou celui commencé avec les chambres d'agriculture. Elles désirent réaliser des investissements innovants en matériel de désherbage, tracteur électrique, augmenter les surfaces couvertes en paille... afin d'améliorer leurs pratiques et poursuivre les expérimentations comme à Fayl-Billot où un essai de désherbage mécanique est mis en place depuis 2012 sur la culture d'osier, seule culture à être encore désherbée chimiquement sur l'exploitation.

## **Une évolution dans des systèmes de production différents et innovants...**

Les exploitations des EPLEFPA de Champagne-Ardenne sont également engagées dans d'autres démarches mais de façon plus individuelle.

Cinq des sept exploitations se sont engagées dans une démarche d'agriculture biologique au travers de cultures et systèmes très variés : vignes, des grandes cultures, de la luzerne, du maraîchage, de l'osier et plus récemment de la production.

L'ensemble des surfaces en agriculture biologique sur les lycées champardennais représente 65 ha en grandes cultures et plus de 2ha en productions spécialisées (vigne, osier, maraîchage). Elles comptent développer ces pratiques, notamment l'exploitation de Rethel qui va passer de 28 ha en agriculture biologique à 54 ha, ce qui va faire évoluer la troupe ovine en bio courant 2014.

Rethel utilise des alternatives aux antibiotiques avec l'homéopathie, l'aromathérapie.

L'objectif des exploitations ayant des animaux est l'autonomie alimentaire du troupeau, ainsi, elles vont continuer d'associer les céréales et les légumineuses, pratiquer le pâturage tournant, mieux gérer les prairies en alternant fauche et pâture, valoriser la luzerne, valoriser les couverts d'inter-culture, augmenter les surfaces enherbées.

Pour ce qui concerne la méthanisation, une réflexion est engagée sur Chaumont depuis trois ans, un projet de construction est en discussion pour Rethel et Saint Laurent a adhéré à un projet collectif de méthanisation.

Un atelier pédagogique d'apiculture avec trois ruches a été mis en place à Rethel en 2011. En 2014, 13kg ont été récoltés et vendus par la classe de 3ème et l'exploitation a pour projet de semer des fleurs phacélie pour améliorer la qualité du miel.

Au niveau des certifications et des engagements, certaines exploitations sont certifiées ISO 14001, Somme-Vesle est certifiée HVE 3. Les exploitations de Somme-Vesle et d'Avize ont répondu à l'appel à projet CASDAR (\*) et celles de Chaumont et de Somme-Vesle font partie d'un GIEE. Certaines exploitations sont engagées dans des MAE, Chaumont est engagée dans une MAE PHAE depuis 2008, MAE reconduite en 2013. Somme-Vesle mène des essais avec le GDA . La chambre d'agriculture a proposé à Avize une certification Terra Vitis pour une viticulture durable.

Les exploitations de l'enseignement public se sont regroupés autour d'un réseau depuis déjà 2004. Les échanges ont été améliorés ce qui a favorisé l'émergence des projets. L'apport d'une animatrice de réseau a permis de dynamiser les actions. D'autres, sont soit en cours de réalisations, comme la réimplantation d'une troupe ovine « ardennaise » à Rethel et la mise en place d'un circuit court de vente à Saint-Laurent, soit à l'étude, selon les réalités locales, comme la plantation de haies, la semence d'orties ou la création d'un verger de pommiers conservatoire.

*\*CASDAR Somme-Vesle : AUTO'N – Améliorer l'autonomie azotée des systèmes de production en terre de craie en Champagne-Ardenne et Picardie.*

*\*CASDAR Avize : Maladies du Bois, Université de Reims, Comprendre les mécanismes de l' Arsénite de Sodium sur les maladies du bois: Esca et Eutypiose*

### ***Un renforcement de l'exemplarité et de la proximité territoriale...***

Les exploitations des EPLEFPA de Champagne Ardenne sont également très ancrées dans leur territoire, car outre les collaborations avec les agriculteurs locaux et les groupes de développement, grâce notamment aux partenariats mis en place avec les chambres d'agriculture, certaines accueillent des groupes scolaires ou tout autre public pour des actions d'information et de démonstration.

Les exploitations pratiquent également la vente directe (champagne, légumes, fleurs, viande en caissettes, bière) et ont mis en place des circuits courts à destination des personnels, de la cantine, des particuliers et commerçants extérieurs. Saint Laurent possède même un atelier de transformation dans lequel une partie du lait de l'exploitation est transformée et ils vendent les volailles et les œufs de l'exploitation.

Ces aspects ont été accompagnés par la Région et la DRAAF sur un projet de Restauration Collective Responsable.

### ***Une implication forte de la Région, propriétaire des exploitations, pour faciliter et accélérer les innovations... (annexe 4 )***

Dans le cadre du projet régional 2010/2013, la Région, en tant que propriétaire des exploitations agricoles, a dégagé des moyens financiers pour accompagner les modernisations nécessaires.

L'objectif pour la Région est d'accroître le rôle démonstratif des exploitations des lycées agricoles pour accompagner la modernisation et les progrès en agriculture

En cohérence avec la politique de développement agricole de la Région, les financements ont porté sur des acquisitions d'équipements pour l'amélioration et le changement des pratiques dans les ateliers de production végétale et animale. Par ailleurs, la Région accompagné des projets de créations d'activités (circuits courts, méthanisation ...).

Ce sont plus de 320 000 € que la Région a engagé sur la période 2010/2013.

De son côté, l'Etat a mis à disposition du réseau pour sa construction et son animation, une Ingénieure chef de projet durant les 4 années de ce projet, concourant pour égale partie aux objectifs commun.

Tous ces projets sont également réalisés dans un but pédagogique afin de former et d'informer au mieux les élèves sur les différentes pratiques agricoles. Les élèves participent également à différentes manifestations : foire de Sedan, trophée des lycées, concours de labour, journée d'élevage ovins, journée Ecophyto ... ce qui leur permet de voir différentes techniques mais aussi de rencontrer des professionnels et donc de se créer un réseau.

## **Le plan régional**

Les actions proposées seront déclinées en fonction des 4 axes nationaux cités auparavant. Certaines actions, bien que positionnées dans l'un ou l'autre, impactent plusieurs axes. La plupart de ces actions (voir partie « fiches actions ») et informations remontées devront être considérées le long d'une année « scolaire ».

### **Axe 1 - Rénovation de certains référentiels.**

Ces référentiels concernent pour la région :

- Le CAPA secteur production agricole en 2015 (2 filières dans le privé).
- Le bac « pro » conduite et gestion de l'exploitation agricole (6 publics, 3 privés dont 2 rythmes appropriés) en 2016.
- Le Brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole ».
- Le Brevet de technicien supérieur agricole « analyse et conduite des systèmes d'exploitation » (2 publics et 1 privé) dès 2014.

Pour le moment, ces réformes impactent des diplômes « généraux » agricoles (CGEA, ACSE...). A terme ils pourront impacter des référentiels plus spécifiques dans les techniques agricoles (BTSA PA, BTSA APV, voire d'autres).

#### **L'objectif est de permettre l'assimilation des spécificités territoriales des nouveaux référentiels nationaux.**

Les apprenants intégrant un cursus professionnel doivent être initiés à « produire autrement » en fonction de leur environnement. La classe de CAPA, semble le bon tremplin pour proposer une formation pédagogique transversale aux établissements. Elle est devenue une première marche nécessaire à l'évolution du parcours professionnel. Un peu plus indifférenciée que les autres étapes pédagogiques, elle permet ainsi d'entrevoir un module spécifique à la région Champagne-Ardenne. En y abordant les grandes tendances et les principaux chiffres, il permettrait aux nouveaux apprenants, d'avoir un aperçu de l'étendue du potentiel agricole régional. Une réflexion ultérieure sera à effectuer sur les classes entrantes de seconde professionnelle, en fonction de l'évolution du BAC PRO CGEA (2016).

Pour les autres diplômes, impactés par les notions d'agro-écologie, des modules locaux existent la plupart du temps dans les établissements. Ils prennent en compte des spécificités locales. Ils sont à réévaluer pour y intégrer les notions du « produire autrement » nécessaires à la fois à leurs programmes et aussi à leur environnement.

Un accompagnement formation continue viendra compléter cette dynamique sous forme de formation-action et d'échanges de pratiques dans l'accompagnement des rénovations (BTSA ACSE en 2014/2015, CAPA, puis bac pro CGEA en 2016 – Cf. axe 2)

- ❖ Action 1.1, Ecrire les séquences pédagogiques régionale pour le « produire autrement » pour les classes entrantes professionnelles et technologiques
- ❖ Action 1.2, Intégrer la notion de produire autrement dans les modules des référentiels existants.

## Axe 2 - Valorisation des acteurs et utilisation pédagogiques.

Cette valorisation sera repensée pour enrichir leur connaissance des processus biologiques à l'œuvre dans le fonctionnement des agrosystèmes et leur capacité à transmettre la remise en question que nécessite la transition vers l'agro-écologie. Cette valorisation portera également sur les matières générales, afin que l'exploitation et plus largement l'agro-écologie, deviennent des modèles didactiques.

### Communiquer sur l'innovation et les échanges pédagogiques.

Afin d'améliorer l'utilisation de l'outil « exploitation agricole », il faut porter à la connaissance de tous, son potentiel et son utilisation. Faisant suite au projet 2010-2013, la recherche-action EDUTER permettra, lorsque les résultats seront disponibles, de mieux cerner le profil de l'enseignant utilisateur (ou non) et sa relation avec l'exploitation, son directeur et son équipe ouvrière. La connaissance des facteurs favorisant et des freins, aussi bien structurels que locaux, permettra de cerner les points à améliorer pour une meilleure utilisation de l'exploitation.

Le point d'étape de l'étude, réalisé le 18/06/2014, a permis de présenter les grandes tendances de cette étude et l'émergence de pistes d'actions. Tout d'abord en favorisant la fusion des cultures entre apprenants issus du tissu agricole et ceux découvrant cette nouvelle filière afin de favoriser leur insertion professionnelle. Ensuite, en permettant aux différents savoirs de pouvoir s'exprimer, dans le but de préparer les élèves d'aujourd'hui à un métier qui sera différent demain. Enfin, en favorisant la mise en œuvre d'une interaction plus aisée entre les enseignants, les directeurs d'exploitation mais aussi la direction de l'établissement, pour une meilleure utilisation pédagogique de l'exploitation agricole.

Pour l'enseignement public, à travers une « newsletter » à destination de la communauté de travail de l'enseignement agricole, nous souhaitons donner la parole aux enseignants qui s'investissent dans l'utilisation pédagogique. Ils pourront ainsi valoriser leur méthode d'enseignement mais aussi leur type de relations avec l'exploitation et son directeur, les autres enseignants et les apprenants. Le rythme de parution trimestriel, permettra à chacun des établissements de donner la parole aux enseignants engagés dans cette démarche.

- ❖ Action 2.1, restitution de la recherche-action EDUTER pour la région Champagne-Ardenne concernant l'utilisation pédagogique des exploitations.
- ❖ Action 2.2, communication des enseignants sur l'utilisation de l'exploitation. Newsletter régulière sur un media à déterminer.

### Mettre en place les outils favorisant l'appropriation des potentiels de l'exploitation agricole par les équipes pédagogiques.

L'accueil des nouveaux enseignants en priorité, mais aussi de tout nouveau membre de la communauté de travail, doit être optimisé. Leur insertion dans l'établissement et la compréhension de celui-ci doit être facilitée. Son passage au niveau de l'exploitation est obligatoire et ne doit pas être sous-estimé.

Le nouvel arrivant devra se raccrocher à des éléments factuels comme un livret d'accueil dans lequel l'exploitation sera mise en valeur, mais aussi humains sous une forme de tutorat ou de « compagnonnage ». Dans la mesure du possible, il pourrait être favorable de mixer les publics enseignants (matières générales, disciplines techniques). Des visites de l'établissement peuvent être proposées durant l'année scolaire et permettre ainsi de renforcer les liens entre enseignants, exploitation et direction.

Au niveau régional, une présentation des grandes lignes du projet champardennais à « enseigner à produire autrement » sera proposée dans le cadre de la formation au Tutorat des agents contractuels (TUTAC) et plus généralement à toute formation des nouveaux personnels de l'enseignement agricole.

Les besoins pédagogiques évoluent quotidiennement. Ils sont influencés par les politiques nationales (voire internationales), mais aussi par les réalités locales et individuelles. Le rôle du responsable local de formation doit être renforcé et appuyé par l'équipe de direction.

Un des objectifs principaux est de faciliter la mise en commun des savoirs, savoir-faire et savoir-être auprès des apprenants. Dans cette optique, il proposera les moyens de faire travailler les équipes pédagogiques dans une filière donnée : BTS, Bac pro... Ces regroupements de type « formation-action » seront un lieu d'échange entre enseignants des différents sites publics ou privés de la région. Ces échanges de pratiques pourront s'appuyer sur des formateurs internes (animateurs). Les référents auront toute leur place dans ce dispositif. Il est important d'en atteindre l'exhaustivité. Une autre voie de formation est proposée aux agents. Elle consistera à améliorer et échanger la culture agricole, en participant à des formations dépassant les stricts cadres de l'enseignement. Le champ est vaste et pourrait aussi bien se référer aux formations ministérielles liées à la politique agricole commune (PAC) ou par l'intermédiaire des partenaires et de séminaires de nos partenaires régionaux. Ces besoins de formations, concernent l'ensemble de la communauté de travail dans un établissement.

Une bonne utilisation de l'exploitation ne peut passer sans une concertation des acteurs impliqués dans la démarche. Amener les élèves à des moments clés sur l'exploitation afin que cela profite à leur formation, mais aussi permettre aux DEA de pouvoir gérer les urgences de leur métier et les enseignants de s'appuyer sur des exemples pertinents. Les directeurs d'exploitations seront amenés à participer aux réunions de filières afin de construire un projet cohérent au sein de chaque formation et ainsi optimiser la valorisation pédagogique de l'exploitation. Une transversalité vers le conseil d'éducation et de formation (CEF) permettra de formaliser les actions à mener ainsi qu'énoncer les contraintes éventuelles.

- ❖ Action 2.3, accueillir les enseignants de l'établissement et notamment sur l'exploitation.
- ❖ Action 2.4, proposer des formations pluri-disciplinaires locales ou régionales.
- ❖ Action 2.5, favoriser l'adaptation des emplois du temps aux contraintes de l'exploitation

### **Axe 3 - Mobilisation des exploitations de l'enseignement agricole.**

Cet axe redéfinit le rôle de l'exploitation agricole des établissements et renforce la mission de construction et de diffusion des pratiques innovantes en engageant leur transition vers de véritables systèmes de production agro-écologiques. Elles partiront de la situation actuelle de chacune des exploitations et des évolutions de celles-ci lors du projet 2010/2013 (Cf. partie précédente) Plusieurs actions sont prévues pour que les établissements initient des projets au service de la performance environnementale, remettent l'agronomie au cœur des pratiques agricoles, réduisent l'utilisation d'intrants et renforcent la performance sanitaire de leurs troupeaux, tout en maintenant l'efficacité économique et sociale de leur exploitation.

En Champagne-Ardenne, l'implication forte de la profession, avec l'appui de l'Etat et de la Région doit conduire à définir une stratégie régionale en matière de développement agricole et d'innovation. Ce travail est engagé et doit se finaliser d'ici début 2015. Il aura vocation à donner de la cohérence entre tous les acteurs de la recherche, de l'innovation, du développement et de la formation.

#### **Faire des exploitations agricoles des établissements, des acteurs et modèles d'agriculture intégrée à leur territoire.**

La note de service « enseigner à produire autrement » incite les exploitations à s'appuyer sur des programmes nationaux. Il y a en 7 obligatoires et d'autres complémentaires. La région Champagne-Ardenne au travers du précédent projet avait déjà plus qu'initié la réalisation de ces programmes. ECOPHYTO est le programme le plus transversal et concerne chacune des exploitations. Les autres programmes dépendent plus de l'orientation technico-économique et des systèmes de production de chacune d'elles. Les programmes complémentaires ne sont pas obligatoires et sont fonction des orientations de l'exploitation de l'établissement.

- ❖ Action 3.1, Poursuivre la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre du plan ECOPHYTO.
- ❖ Action 3.2, mettre en place au moins une des six autres actions du plan d'action du projet agro-écologique (Eco-antibio, Apiculture durable, Ambition Bio 2017, Azote/Méthanisation, Semences et agriculture durable, Protéines végétales).
- ❖ Action 3.3, mise en place d'autres objectifs techniques : limitation de la consommation des intrants, tendre vers l'autonomie alimentaire, recycler les eaux de toitures et lavage, circuits courts, HVE....

#### **Accentuer le rôle des exploitations comme outil pédagogique dans l'ancrage territorial.**

En Champagne-Ardenne, 2 exploitations sur 7 ont formalisé un partenariat dans le cadre d'un GIEE. D'autres partenaires comme le réseau des chambres d'agriculture proposent, par exemple avec les exploitations, des journées « fermes ouvertes ». La promotion de ce savoir-faire permet aux exploitations de se valoriser et d'être le support d'un enseignement pertinent.

Le partenariat avec l'enseignement supérieur n'a pas donné de résultats convaincants lors du projet précédent. Il sera du rôle du chargé de mission, avec l'appui des DEA et du SRFD, de définir les passerelles et de lever les freins existants. De nouvelles démarches dans ce sens devront être envisagées. Des pistes pourront être explorées aussi vers les instituts et les pôles de compétences, pour l'intégration plus importante dans des Réseaux Mixtes Technologiques.

La Chambre d'agriculture de la Marne est porteuse d'un projet de réhabilitation de la base aérienne 112 comme plate-forme expérimentale. Elle a vocation à être une tête de réseau afin d'expertiser et de tester les systèmes agricoles de demain. Cette plate-forme pourrait être complétée par plusieurs sites expérimentaux permettant de regrouper l'ensemble des situations territoriales. Les exploitations des lycées doivent s'inscrire dans cette démarche structurante afin d'être intégrées en réseau dans ce système de référence et d'innovation.

Ce projet permettra à l'enseignement agricole, de se réinvestir dans le domaine de la recherche et développement. Il répond aux trois questions de la productivité économique, la valeur de durabilité et la fourniture de la ressource. Les chantiers à entreprendre sont identifiés suivant les dimensions agronomiques et technologiques, diffusion des savoirs et relation avec les publics.

Il sera créé pour ce projet, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et un Comité Scientifique auquel l'enseignement agricole régional devrait participer afin d'être un acteur et un vecteur d'information et de proposition. Cette instance sera l'occasion d'améliorer la gouvernance du développement agricole en Champagne-Ardenne, en remplacement des différentes instances existantes.

Ce projet abouti, deviendra un lieu de concertation entre les financeurs (Etat / Région), le réseau des chambres d'agriculture, les acteurs du développement et les exploitations de l'enseignement agricole. Il permettra de faciliter les orientations techniques, les innovations et le transfert pédagogique. Cela permettra l'amélioration des partenariats locaux mais aussi les échanges dans les instances locales (conseils d'exploitations).

- ❖ Action 3.4 encourager l'ouverture des exploitations au grand public.
- ❖ Action 3.5 relancer le partenariat avec l'enseignement supérieur et la recherche.
- ❖ Action 3.6 mettre en place des moments d'échanges entre le réseau des chambres d'agriculture et les exploitations agricoles de l'enseignement.

## **Axe 4 - Optimisation de la gouvernance.**

C'est avec les acteurs et les structures des territoires que se réaliseront les principales avancées vers la transition agro-écologique. Il faut démontrer son savoir-faire à mobiliser les partenaires, afin d'œuvrer pour une politique régionale cohérente de l'enseignement agricole qui prend en compte au mieux les spécificités locales.

### **Renforcer l'animation du réseau des DEA**

Le poste de chargé de mission « animation des exploitations de l'enseignement agricole public » est reconduit au sein du réseau public Terraptitude et sera le lien entre les directeurs d'exploitations et le SRFD. Son rôle consistera, outre à proposer et suivre les actions, à accompagner les directeurs et à faciliter l'utilisation pédagogique de l'exploitation par les enseignants en proposant par exemple des journées d'actions territoriales, avec nos partenaires.

Des exemples récents de partenariats avec le SRAL sur la mise en place de journées ECOPHYTO dans les établissements ont été un succès et ont permis un rapprochement et un renforcement des relations avec les enseignants. La lettre de mission sera à cette occasion redéfinie.

Dès 2015, un Comité de Pilotage régional sera créé avec la participation des partenaires financeurs et techniques. Il se réunira une fois par an (Annexe 2). Il aura pour objectif d'analyser le bilan annuel fait par le chargé de mission et d'être force de proposition du programme annuel suivant préparé par le chargé de mission.

Un bilan de mi-parcours devra être réalisé en fin d'année 2016.

- ❖ Action 4.1, redéfinir le rôle de l'animateur réseau.
- ❖ Action 4.2, gouvernance et suivi du projet.

### **Planifier les actions et définir les objectifs à atteindre.**

Un avant-projet est conçu pour la mi-juillet. La rédaction finale du projet pour sa partie régionale doit être achevée fin septembre afin d'être proposé en consultation dans les instances régionales de l'enseignement agricole. Il énumérera les actions à mener, définira leurs modalités et validera les échéances.

Les projets 2010-2013 de chaque exploitation doivent être mis à jour en fonction de la nouvelle ligne insufflée par le ministre. Ils doivent prendre en compte les programmes évoqués dans les actions 3.1 à 3.3, ainsi que les relations avec les enseignants et leur utilisation pédagogique de l'exploitation. La mise à jour sera actée dans les instances locales pour juin 2015.

Le bilan actuel des évolutions est très significatif. Faire connaître au public leur potentiel présent et à venir apportera une plus-value à leur image. En plus des autres formes de communication, Internet, newsletter, journée portes ouvertes, deux bilans, un à mi-parcours et l'autre en 2018, permettront de valoriser les démarches entreprises dans le cadre de ce plan. Les établissements ainsi que les partenaires pourront s'en servir d'appui lors des différentes manifestations.

- ❖ Action 4.3, écriture du projet régional 2014-2018.
- ❖ Action 4.4, actualisation du projet des exploitations.
- ❖ Action 4.5, valoriser les exploitations en communiquant sur leurs évolutions.

# LEXIQUE

BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CASDAR	Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche et rural
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EPLEFPA	Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
GDA	Groupements de Développement Agricole
GIEE	Groupements d'intérêt économique et environnementaux
HVE	Haute Valeur Environnementale
ISO	Organisation internationale de normalisation
MAE	Mesures agro-environnementales
SRAL	Service Régional de l'alimentation de la DRAAF
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
Terraptitude	Réseau des directeurs d'EPLEFPA de Champagne-Ardenne